

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le Conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2021, le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2022 :

28 janvier 2022	-	17 h 00	15 juillet 2022	-	17 h 00
18 février 2022	-	17 h 00	19 août 2022	-	17 h 00
18 mars 2022	-	17 h 00	16 septembre 2022	-	17 h 00
22 avril 2022	-	17 h 00	21 octobre 2022	-	17 h 00
20 mai 2022	-	17 h 00	18 novembre 2022	-	17 h 00
17 juin 2022	-	17 h 00	16 décembre 2022	-	17 h 00

À noter que les séances ont lieu le 3^e vendredi du mois, à l'exception des mois de janvier et avril.

Donné à Ville d'Estérel, ce 22^e jour du mois de décembre 2021.

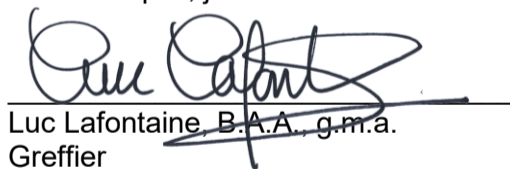


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 22 décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour du mois de décembre 2021.



Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier